



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction des risques de catastrophe

Première session
25-27 mars 2009
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CDR/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

4. Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en Asie et dans le Pacifique :

Dans sa résolution 64/2, la Commission a notamment prié la Secrétaire exécutive de « collaborer étroitement avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en particulier avec son bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à l'appui de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans la région, y compris l'organisation tous les deux ans de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe et du Dispositif régional sur la réduction des risques de catastrophe ».

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi de deux documents pour examen et recommandations. Le secrétariat distribuera en outre un document d'information (E/ESCAP/CDR/INF4) présenté par le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, où l'on trouvera un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique, et un exposé des principales difficultés à surmonter et des lacunes à combler pour réaliser les objectifs stratégiques du Cadre d'action.

a) **Suivi des résultats de la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe : du Dispositif régional au Dispositif mondial**

E/ESCAP/CDR/1

Dans ce document, le secrétariat met en évidence les résultats de la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui a eu lieu à Kuala Lumpur du 2 au 4 décembre 2008, et examine en particulier les grandes questions relatives à la réduction des risques de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il fait le point des initiatives de réduction des risques de catastrophe en cours dans la région et de l'action entreprise au niveau régional pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, évoque les catastrophes naturelles qui se sont produites en Asie récemment, notamment le cyclone Nargis au Myanmar, et s'interroge sur les enseignements à tirer du passé. Il formule également des propositions concernant les activités que la CESAP pourrait entreprendre pour intensifier l'action de sensibilisation ainsi que la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

Le Comité souhaitera peut-être également donner certaines indications concernant le rapport régional destiné au Dispositif mondial sur la réduction des risques de catastrophe, et l'organisation de la prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe.

b) **Étude de cas : le système national chinois de gestion des catastrophes et sa réponse au tremblement de terre de Wenchuan**

E/ESCAP/CDR/2

Dans ce document, le secrétariat décrit brièvement la politique, le cadre administratif et les mécanismes institutionnels mis en place par la Chine pour réduire les risques de catastrophe nationale, ainsi que les mesures prises lors du terrible tremblement de terre qui s'est produit à Wenchuan en mai 2008. Cette étude de cas est présentée pour stimuler le débat sur les politiques publiques (notamment la création de mécanismes nationaux pour la préparation aux catastrophes, les interventions et le relèvement), ainsi que sur les questions connexes à aborder au niveau régional, et sur la coopération régionale en faveur du renforcement des capacités de gestion des catastrophes.

5. Renforcer la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

Au titre de ce point, une table ronde de haut niveau sur la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe sera organisée le 25 mars 2009 au matin, immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

Le Comité sera saisi de trois documents pour examen et recommandations. Le secrétariat distribuera en outre un document d'information (E/ESCAP/CDR/INF/5) présentant une liste préliminaire des initiatives majeures et des principaux réseaux nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des catastrophes qui apportent une assistance aux États membres de la CESAP dans le domaine du partage des connaissances et de l'analyse.

a) Réseau des réseaux de partage des connaissances et d'analyse pour la gestion des catastrophes

E/ESCAP/CDR/3

Dans ce document, le secrétariat présente un aperçu des mécanismes de coopération couvrant la région de l'Asie et du Pacifique qui contribuent au partage des connaissances et de l'information et offrent des services d'analyse pour la réduction des risques de catastrophe. Il analyse les activités réalisées dans ce cadre, y compris leur portée géographique, et met en évidence les domaines dans lesquels la coopération et la coordination pourraient s'intensifier et ceux où il conviendrait de développer les mécanismes de coopération régionale. Il envisage les avantages qu'il y aurait à remédier aux lacunes existantes en créant un réseau régional inclusif regroupant les réseaux de partage des connaissances et de l'information et d'analyse, afin d'aider les pays de la région à gérer plus efficacement l'information relative aux catastrophes dans la mise en œuvre le Cadre d'action de Hyogo.

Le Comité souhaitera peut-être débattre des questions et politiques pertinentes, y compris celles dont il est traité dans le document précité, et donner ainsi au secrétariat des directives quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités en matière de partage des connaissances et de l'information et d'analyse pour la gestion des catastrophes.

b) Alerte rapide et planification préalable au niveau communautaire

E/ESCAP/CDR/4

Dans ce document, le secrétariat passe en revue les diverses mesures prises aux niveaux national, régional et international pour développer l'alerte rapide dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Il note la nécessité de consacrer une attention particulière aux pays insulaires du Pacifique, étant donné leurs caractéristiques géographiques et leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Il récapitule les mesures en cours à cet égard et les moyens possibles de les renforcer. L'accent est mis sur l'approche communautaire et sur une conception inclusive de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des systèmes d'alerte rapide, compte tenu des différents groupes sociaux. Le secrétariat examine dans ce contexte les cadres de politique générale, l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, les dispositions institutionnelles et l'expérience acquise en matière d'alerte rapide dans le Pacifique. Il met l'accent sur un certain nombre de problèmes soumis à l'attention du Comité.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans le domaine de l'alerte rapide et de la planification préalable aux catastrophes, notamment en ce concerne l'action au niveau communautaire.

c) Réduction des risques de catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace

E/ESCAP/CDR/5

Dans ce document, le secrétariat décrit le rôle essentiel des instruments basés sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour une action efficace de collecte, de traitement et d'analyse de l'information, ainsi que pour l'alerte rapide, les communications d'urgence et d'une manière générale la gestion des catastrophes. Il présente un certain nombre de situations nouvelles et d'expériences dans lesquelles les technologies de l'information, de la communication

et de l'espace jouent un rôle majeur pour faciliter des décisions et des politiques bien étayées en matière de gestion des risques de catastrophes. Il examine différents domaines dans lesquels la coopération régionale pourrait renforcer l'utilisation des technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour appuyer les mesures nationales et régionales prises en vue de la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Hyogo.

Le Comité voudra peut-être débattre des principales questions et politiques pertinentes, notamment celles qui sont évoquées dans le document précité, en vue de donner ses directives au secrétariat sur l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans ce domaine.

6. Activités des mécanismes de coopération de la CESAP sur la réduction des risques de catastrophe

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera saisi de deux documents sur la base desquels il est invité à formuler ses recommandations. En outre, il communiquera deux documents d'information. Le document E/ESCAP/CDR/INF/6 présente un bref aperçu du fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans l'Océan indien et l'Asie du Sud-Est, ainsi que de la situation du fonds à la fin de 2008. Le document E/ESCAP/CDR/INF/7 décrit brièvement les stratégies du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) axées sur la promotion du transfert de technologie pour la gestion des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il contient un aperçu des principales activités du Centre et une description des programmes qui seront mis en œuvre par le Centre pour renforcer les capacités des pays de la région en matière de transfert de technologie.

a) Comité des typhons

E/ESCAP/CDR/6

Dans ce document, le secrétariat présente la situation et les réalisations du Comité des typhons, organe intergouvernemental créé en 1968 sous les communs auspices de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour promouvoir et coordonner la planification et l'exécution des mesures à prendre pour réduire autant que possible les pertes de vie et les dégâts matériels causés par les typhons en Asie et dans le Pacifique.

Le Comité voudra peut-être donner des directives au secrétariat concernant les activités relevant du Comité des typhons.

b) Groupe d'experts des cyclones tropicaux

E/ESCAP/CDR/7

Dans ce document, le secrétariat présente la situation et les réalisations du Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux, organe intergouvernemental créé en 1970 par la CESAP et l'OMM pour promouvoir et coordonner la planification et l'exécution des mesures à prendre pour réduire autant que possible les pertes de vie et les dégâts matériels causés par les cyclones tropicaux en Asie.

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat concernant les activités relevant du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

7. Cadre stratégique et produits proposés pour le Programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011

E/ESCAP/CDR/8

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne les produits qui pourraient figurer dans le Programme de travail pour 2010-2011.

8. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

9. Adoption du rapport du Comité sur sa première session

Projet de rapport
E/ESCAP/CDR/L.3

Projet de recommandations du Comité
E/ESCAP/CDR/L.3/Add.1

Le Comité adoptera le rapport sur les travaux de sa première session, qui sera présenté à la Commission à sa soixante-cinquième session.

- - - - -